



Règlement du City Stade



HORAIRES ET CONDITIONS D'ACCES :

- Les horaires d'utilisation des terrains sont de 8h00 à 21h00.
- Les enfants de moins de 8 ans sont sous la responsabilité des parents ou adultes mandatés.
- Afin d'optimiser l'accès à tout le monde il est demandé d'intégrer les nouveaux arrivants ou de limiter votre temps de jeu à 30 minutes.
- Chaque utilisateur doit laisser les lieux propres et les déchets devront être déposés dans les poubelles.

INTERDICTIONS :

Il est interdit d'escalader la structure (filet, palissade,...).

- Il est interdit de circuler à deux roues sur le terrain de sport.
- Il est interdit de fumer sur les aires de jeux,
- Il est interdit d'utiliser de tout matériel sonore puissant dont le bruit est susceptible de troubler le calme et la tranquillité des lieux.
- Il est interdit de faire du feu et des barbecues sur et aux abords des aires de jeux.
- Il est interdit d'utiliser tout moyen d'éclairage indépendant (phares de voiture, projecteurs,...).
- Les animaux sont interdits sur les aires de jeux et sont sous la responsabilité de leurs propriétaires aux abords.

SÉCURITÉ :

En cas d'urgence composez le 15 SAMU, 18 POMPIERS, 112 numéro d'urgence européen, 03 83 31 78 03 MAIRIE (heures d'ouverture indiquées sur la porte d'entrée).

- Les utilisateurs des espace de jeux doivent se garer impérativement sur la place de l'église.
- Les élus de la municipalité, ainsi que la brigade de Gendarmerie sont habilités à faire respecter le règlement.
- En cas de dégradations volontaires constatées celle-ci seront facturées au contrevenant ou à ses parents s'il est mineur.
- l'espace de jeux est un lieu de détente, il est du devoir de chacun de respecter le présent règlement pour le bien-être de tous.
- La municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.



Sur le terrain de sport



Sur le terrain de sport



Sur le terrain de sport